

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2014

Membres présents : Mrs SAVOYE - DAUTUN –LAMURE- BULLIAT - Mmes BOULAND - LORON - CHAVY - PRALUS – DEPARDON Mrs RINGUET - TOURNISSOUX

Membres excusés : Mrs CHATELET - SORNAY – COHEN - DUGELET - PEREK - MONNET

Secrétaire de séance : Madame Ghislaine DEPARDON

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 15 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Déclaration d'intention d'aliéner
- 2) Demandes de subventions
- 3) Travaux divers
- 4) Convention de travaux d'érosion
- 5) PLU
- 6) Rythmes scolaires
- 7) Personnel communal
- 8) Questions diverses



1 Déclaration d'Intention d'Aliéner

En l'absence de DIA nous poursuivons l'ordre du jour.

2) Demandes de subventions

2.1 Subvention centre aéré

Sur proposition de Monsieur DAUTUN, le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE d'attribuer une subvention de 2.00 € par jour et par enfant de VILLIE-MORGON :

- Au Centre de Loisirs des 3 ballons (BELLEVILLE)
 - Au Centre aéré de VERNAY (Amicale Laïque de BEAUJEU)
 - Aux colonies de vacances UFOVAL (UCOL de Beaujeu)
- et autres colonies de vacances le cas échéant.

DECIDE d'attribuer une subvention de 4.00 € par jour et par enfant de Villié-Morgon pour le centre de loisirs de Villié-Morgon.

2.2 Subventions annuelles aux associations

Sur proposition de Monsieur DAUTUN

Après délibération, le conseil municipal unanime,

DECIDE d'attribuer au titre de l'année 2013, les subventions aux associations pour un montant total de 5 725 € comme suit :

Festivillié 400 € - Harmonie 400€ - Basket 400 € Football club 400 € - Association sportive du Collège 325 € - Comité de Jumelage 325€ - Ecole de musique 400€ - Association du temps libre 325 € - Association des Donneurs de Sang 325 € - Comité Cycliste 325 € - Amicale Bouliste 325 € - Chorale In Vino Musica 325€ - Association d'aide à domicile 325 € - Chemins et racines 325€ - Conseil de parents d'élèves 400 € - Judo 200 €- société de pêche 100 € - Association Cord'Amie 100 €

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif .

DECIDE que le versement de la subvention à chaque association sera effectué après production d'un bilan d'activités ainsi que du dernier bilan financier.

2.3 Subvention Tour du Beaujolais

Monsieur DAUTUN donne lecture de la demande de subvention formulée par le Tour du Beaujolais.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 100€ au Tour du Beaujolais

3) Travaux divers

3.1 Monsieur DAUTUN donne lecture au Conseil Municipal du devis de l'entreprise AFRAP concernant la signalétique de la bibliothèque. Le Conseil Municipal ne retient pas le projet.

3.2 Madame PRALUS informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'étudier la pose d'un parking vélo devant la boulangerie. Le Conseil Municipal rappelle aux commerçants qu'ils doivent garer leurs véhicules sur les parkings.

3.3 Monsieur SAVOYE donne lecture du devis de la société AFRAP concernant la signalétique pour le départ des sentiers pédestres. Le Conseil Municipal va étudier le dossier.

3.4 Monsieur DAUTUN donne lecture du devis de la société SIGNAUD GIROD concernant le remplacement du miroir lieu-dit « Les Chênes ». Le devis s'élève à la somme de 828.59€ TTC. Le Conseil Municipal souhaite qu'un autre devis soit demandé.

3.5 Monsieur DAUTUN informe le Conseil Municipal que l'accueil de loisirs « Les p'tits souliers » souhaite l'installation d'un interphone et d'une ligne internet dans leur local. Le Conseil Municipal va demander des devis.

3.6 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal de la procédure à suivre pour parvenir à la restauration du tableau « St Joseph et l'enfant Jésus ». Le Conseil Municipal décide

d'entreprendre, avec l'association « Chemins et Racines », les démarches appropriées pour parvenir à cette restauration.

3.7 Bail Communal

Monsieur DAUTUN propose au Conseil Municipal de renouveler le bail pour le logement de type IV situé au 1er étage 58 rue du château de fontcrêne, à Mme DUGELAY Gaëlle, pour un loyer mensuel de 700.00 € par mois chauffage compris, à compter du 1er Mars 2014 jusqu'au 28 Février 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE le bail locatif à intervenir entre la commune et Mme DUGELAY, pour une durée initiale de 3 ans, à compter du 1er Mars 2014.

FIXE le loyer mensuel à la somme de 700€ chauffage compris, révisable annuellement en fonction de la moyenne des 4 indices INSEE du coût de la construction.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le bail à intervenir.

4) Convention de travaux d'érosion

Monsieur SAVOYE donne lecture au Conseil Municipal de la convention pour participation financière à intervenir entre la Commune et la Communauté de Communes Saône Beaujolais concernant les travaux d'érosion suivants :

- bac dessableur lieu-dit « chemin de l'étang »
- chaussée bétonnée et bac dessableur- côte du Py versant Ouest- au-dessus villa Besson
- fossé bétonné au lieu-dit « Javernières »

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE la convention à intervenir entre la Commune et la Communauté de Communes Saône Beaujolais.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou un Adjoint à signer la convention à intervenir.

5) PLU

Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que la réunion pour le PLU aura lieu le Lundi 17 Février 2014 à 18h30 dans la salle du Conseil Municipal.

6) Rythmes scolaire

Madame CHAVY informe le Conseil Municipal que le conseil d'école aura lieu le 25 Février 2014 à 19h.

7) Personnel Communal

Madame BOULAND informe le Conseil Municipal des différentes doléances formulées par le personnel communal lors des fiches de notation de fin d'année.

8) Questions diverses

8.1 Monsieur SAVOYE informe que le deuxième forum Geopark aura lieu le Jeudi 27 Février 2014 à 14h à Graves sur Anse.

8.2 Monsieur SAVOYE donne lecture d'une demande de l'association « Montagne et Santé » qui souhaite que la Commune mette à leur disposition une salle pour le Dimanche 23 Mars 2014. Le Conseil Municipal refuse étant donné que ce jour-là aura lieu les élections municipales.

8.3 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que l'inauguration officielle du magasin optique Wolff aura lieu le Jeudi 20 Février à partir de 19h.

8.4 Madame LORON informe le Conseil Municipal que la chorale « IN VINO MUSICA » souhaite que la Commune mette à leur disposition une autre salle car celle qu'ils utilisent actuellement est trop petite pour accueillir 80 personnes. Le Conseil Municipal va leur proposer la salle des Séminaires.

8.5 Madame LORON propose au Conseil Municipal de faire enlever la petite cadole qui se trouve dans le rond-point. Le Conseil Municipal accepte et va étudier son remplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.